PREUVE DE RÉSIDENCE D'UN ÉLÈVE AU QUÉBEC

Attestation des pièces justificatives

Nom de l'élève :		
Date	e de naissance :	
		(Facultatif)
Le droit aux services éducatifs requiert la présence de l'élève sur le territoire québécois. Pour ce faire, la vérification de la preuve de résidence d'un élève au Québec s'est faite à l'aide des documents suivants.		
PREUVE DE LA RÉSIDENCE DE L'ÉLÈVE AU QUÉBEC		
ou	Permis de conduire	
	Carte d'assurance maladi	e
ou		
	Autre(s):	1)
		2)
		,
PREUVE DE LA RÉSIDENCE DU PARENT, DU RÉPONDANT OU DU CONJOINT DE L'ÉLÈVE AU QUÉBEC		
	Permis de conduire	
ou	r crims de conduire	
	Carte d'assurance maladie	
ou		
	Autre(s):	1)
		2)
		,
SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION		
ADMISSION – Personne attestant les pièces justificatives		
J'atteste avoir pris connaissance des documents originaux suivants, présentés pour confirmer la résidence de l'élève (ou du parent, du répondant, du conjoint de l'élève) au Québec.		
Signature :		
Data :		
Date	:	

Version: 28 mars 2018